



Extrait du livre des délibérations du Conseil régional, session ordinaire tenue le 23 novembre 2022 et présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents :

Monsieur André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Madame Christine McAleer, mairesse de la municipalité d'Ormstown
Madame Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Monsieur Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet et préfet suppléant
Madame Linda Gagnon, mairesse de la municipalité du canton de Dundee
Madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
Monsieur Mark Wallace, maire de la municipalité de Hinchinbrooke
Monsieur Pierre Poirier, maire de la municipalité du canton de Godmanchester
Monsieur Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
Monsieur Steve Laberge, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
Monsieur Yves Métras, maire de la municipalité de Franklin

Sont également présents :

Madame Chantal Isabelle, directrice générale adjointe et greffière
Monsieur Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier

Sont absents :

Madame Agnes McKell, mairesse de la municipalité de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Monsieur Gregg Edwards, maire suppléant de la municipalité du canton de Havelock

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - LISTE DES PRIORITÉS 2023

ATTENDU QUE, préalablement à l'adoption des prévisions budgétaires, il y a lieu d'adopter les orientations de la MRC en matière de priorités dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour l'exercice 2023-2024, et ce, conformément aux dispositions de l'entente intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC du Haut-Saint-Laurent le 30 mars 2020;

10128-11-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Monsieur Yves Métras
Appuyé par : Monsieur André Brunette et résolu unanimement,

La liste des priorités suivantes a pour but de procéder à une affectation des fonds attribués à la MRC du Haut-Saint-Laurent par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité pour l'exercice 2023 comme suit :

1. Contribuer au développement organisationnel de la MRC du Haut-Saint-Laurent
 - a. Favoriser la planification et la mise en œuvre des orientations de la MRC du Haut-Saint-Laurent en matière de développement régional
 - b. Favoriser la mise en œuvre de meilleures pratiques eu égard à la gestion de la MRC du Haut-Saint-Laurent
 - c. Contribuer à la mise en œuvre d'un plan d'action lié à une planification stratégique
 - d. Intégrer le développement durable dans toutes les sphères d'activités de la MRC et assurer un leadership mobilisateur en cette matière
2. Appuyer les mandats en aménagement et gestion du territoire
 - a. Soutenir la mission et les mandats de la MRC en aménagement du territoire

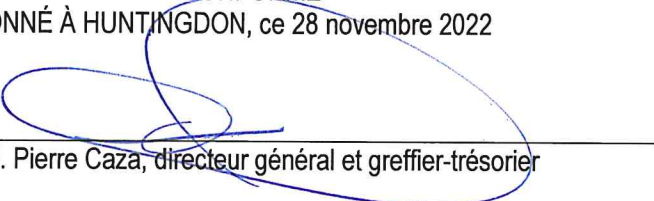
- b. Entreprendre les travaux pour la production ou la révision d'un Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)
3. Contribuer au développement économique local et régional du territoire du Haut-Saint-Laurent
 - a. Soutenir la mission et les mandats de la MRC en matière de développement économique régional
 - b. Appuyer les Organismes à but non lucratif (OBNL) opérant en développement touristique par la voie du Fonds de développement touristique
 - c. Appuyer le démarrage et l'expansion d'entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI), du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) ou du Fonds local de solidarité (FLS)
 - d. Aider les entreprises à intégrer le développement durable dans leur modèle d'affaires et appuyer des projets en lien avec la lutte contre les changements climatiques ou l'adaptation à ceux-ci
4. Contribuer au développement social et rural du Haut-Saint-Laurent
 - a. Soutenir la mobilisation des communautés et de projets sociaux et collectifs
 - b. Favoriser le développement de projets structurants promus par des OBNL et des entreprises de l'économie sociale
 - c. Favoriser des initiatives en bénévolat sur le territoire de la MRC
5. Favoriser le transport collectif et adapté sur le territoire du Haut-Saint-Laurent
 - a. Soutenir l'offre de mobilité durable et de transport collectif (autobus et taxibus) et de transport adapté sur le territoire du Haut-Saint-Laurent
 - b. Favoriser les pratiques innovantes en matière de transport collectif
6. Favoriser le développement culturel sur le territoire du Haut-Saint-Laurent
 - a. Permettre la réalisation de projets régionaux, locaux et intermunicipaux en loisirs et culture
 - b. Favoriser le réseautage de la culture avec les autres activités présentes sur le territoire de la MRC
 - c. Considérer la culture comme un enjeu du marketing territorial
7. Appuyer la mise en œuvre d'ententes sectorielles régionales
 - a. Contribuer à la mise en œuvre d'ententes sectorielles régionales conclues à l'échelle de la région de la Montérégie
 - b. Favoriser la réalisation d'ententes sous-régionales conclues à l'échelle de la Montérégie-Ouest

ET

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à transmettre cette résolution à la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à publier cette dernière sur le site internet de la MRC du Haut-Saint-Laurent (section Fonds Régions et Ruralité - FRR).

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉ À HUNTINGDON, ce 28 novembre 2022


M. Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier